

Date de la convocation : 26 Août 2015

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le PREMIER SEPTEMBRE DEUX MIL QUINZE, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jackie PASSET – Véronique CHOTARD – Vincent FOURNERET – Cathia BAILLIF-DELAIRE – Yves JEULAND - Gérard BARTHELEMY – Paul-Marie CACHEUX – Jocelyne VIET - Roger DELSOL – Pascale YVIN – David JACQUET – Pascal ORGEREAU - Isabelle PLANTE – Karine LEROY – Michel LEBRETON – Emmanuelle LEGRAS – Jean-Marie RADOTIN -

ÉTAIENT EXCUSES : Bernadette ROEGIERS - Tony GUERY (pouvoir à Yves JEULAND)

Secrétaire de Séance : Jocelyne VIET

Le procès-verbal du Conseil municipal du 20 JUILLET 2015 est adopté à l'unanimité

Décision à prendre sur le maintien ou non de l'adhésion de la commune à la CCVLA

Vu la délibération du Conseil Municipal de LA MENITRE décidant de son adhésion à la Communauté de Communes Vallée Loire Authion en date du 6 Février 1997,

VU la délibération du Conseil Municipal de LA MENITRE du 6 Juillet 2015 refusant la création d'une commune nouvelle comprenant les 8 communes de la Communauté de Communes Vallée Loire Authion : Andard – Bauné - Brain/Authion — Corné - La Bohalle – La Daguenière – La Ménittré – Saint Mathurin/Loire,

VU la délibération du Conseil Municipal de LA MENITRE du 20 juillet 2015 décidant de surseoir à la décision quant au maintien ou non de l'adhésion de Commune de LA MENITRE au sein de la Communauté de communes vallée Loire Authion,

CONSIDERANT la volonté de la majorité du Conseil Municipal d'entreprendre une étude visant à une éventuelle adhésion de la commune de LA MENITRE à la Communauté de Communes Beaufort en Anjou, motivée et justifiée par le partage d'un même bassin de vie (santé hôpital, pratiques culturelles, sportives, de loisirs ou d'évènements (cinéma, vie associative,...) ; par la situation limitrophe de ses principales communes adhérentes,

CONSIDERANT les éléments d'analyse collectés au sein des deux EPCI BEAUFORT EN ANJOU et VALLEE LOIRE AUTHION, et la rencontre des élus communautaires des deux communautés de communes respectives,

CONSIDERANT que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale sera proposé par le Préfet de Maine et Loire fin septembre 2015,

CONSIDERANT que la réflexion n'est pas assez mûre pour envisager dès maintenant la création d'une commune nouvelle quelle qu'elle soit,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de maintenir l'adhésion de la Commune de LA MENITRE à la Communauté de Communes Vallée Loire Authion.

Autorisation de signature des marchés de travaux de l'école maternelle Pierre Perret

Suite à la consultation lancée pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle, les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues pour les 10 lots. Le montant total des marchés est chiffré à 236 327 € H.T. avec options. Les travaux doivent démarrer au cours des vacances de la Toussaint.

Rénovation du bâtiment ancienne gare – lancement des travaux

Le projet de rénovation du bâtiment de l'ancienne gare SNCF consiste à revoir la distribution du RDC pour créer trois cabinets d'orthophoniste séparés, d'assurer la mise aux normes tant de l'électricité que de l'accessibilité, de procéder aux révisions nécessaires (toiture, chauffage, électricité,...), de remplacer les ouvertures par un double vitrage isolant.

Le coût est estimé à 75 000 € H.T. Le financement de ces travaux pouvant être assuré par un emprunt d'une durée de 10 à 11 ans dont l'annuité sera compensée par le montant du loyer des locaux.

Le Conseil Municipal

CONSIDERANT qu'il est opportun d'adapter le bâtiment aux normes d'accessibilité des ERP

DECIDE, à l'unanimité d'approuver le programme de travaux et de lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée

DECIDE d'apporter la modification budgétaire nécessaire.

Rénovation de l'ancien restaurant scolaire – lancement des travaux

Conformément à la décision du conseil municipal du 28 mai dernier, l'atelier d'architecture JML a réalisé un avant-projet sommaire des travaux à engager dans l'ancien restaurant scolaire- Le projet consiste à revoir la distribution du RDC du bâtiment afin de créer une grande salle de 216 m² et deux petites salles de 35 m² ainsi qu'un espace traiteur de 17 m². Les travaux sont chiffrés à 85 675 € H.T. sans options.

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité d'approuver l'avant projet sommaire et de lancer la consultation d'entreprises selon la procédure adaptée.

Renouvellement de la mise à disposition partielle du service communication au profit de la CCVLA

La convention de mise à disposition du service communication de la Mairie au profit de la communauté de communes vallée Loire Authion arrive à échéance.

Considérant la demande de renouvellement sollicitée par la Communauté de Communes Vallée Loire Authion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de renouveler cette mise à disposition du service communication à hauteur de 17.5/35^{ème} pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} Septembre 2015 au profit de la Communauté de Communes Vallée Loire Authion.

Examen des possibilités d'exonération des taxes locales pour 2016

Le conseil Municipal a la possibilité de moduler l'assiette des impôts directs locaux par l'instauration d'abattement, d'exonération ou d'instituer de nouvelles taxes directes locales prévues par la loi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de ne pas apporter de modifications aux dispositions en vigueur sur la commune.

Mise à jour des commissions

Suite à la démission de Blandine FROGER, le conseil municipal procède à son remplacement au sein des différentes commissions. Les modifications suivantes sont apportées :

- Jean-Marie RADOTIN intègre le comité Affaires scolaires et périscolaires et le Comité Communication.
- Emmanuelle LEGRAS occupe le poste vacant du comité affaires scolaires et périscolaires
- Blandine FROGER intègre le Comité Affaires scolaires et périscolaires en qualité de membre extra-municipal
- Linda HASLE intègre le comité Animation jeunesse en qualité de membre extra-municipal
- Pascale YVIN est élue responsable du comité Affaires scolaires et périscolaires

Suppression de la régie piscine

La régie de recettes pour l'encaissement des recettes de la piscine municipale est annulée puisque l'établissement n'est plus en état de fonctionnement depuis l'été 2014.

Le Maire,
Jackie PASSET

